



BEACONSFIELD

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMMUNIQUÉ

Quotes-parts versées à l'Agglomération de Montréal

## **Beaconsfield mandate ses représentants pour participer aux négociations**

BEACONSFIELD, le 21 février 2023 – Le maire Georges Bourelle et les membres élus du conseil municipal ont officiellement entériné à l'unanimité le pouvoir exclusif de la Ville de Beaconsfield de négocier avec le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et les autres villes de l'île de Montréal les règles de fonctionnement de l'Agglomération de Montréal.

« Il s'agit d'une négociation névralgique. Le budget de notre ville pour les services régionaux assurés par l'Agglomération représente plus de la moitié de nos dépenses. Il est essentiel que nous soyons à cette table de négociation », déclare le maire Bourelle.

La révision des règles de l'Agglomération de Montréal survient alors que tous reconnaissent qu'il y a des enjeux majeurs dans les quotes-parts à verser, le partage des coûts ainsi que la gouvernance de l'Agglomération, actuellement sous l'égide exclusive de l'administration de la Ville de Montréal.

Les élus de Beaconsfield abordent cette négociation avec ouverture afin de trouver une solution juste, équilibrée et démocratique pour l'ensemble des deux millions de personnes vivant sur l'île de Montréal.

« Il est important d'en revoir les modalités, car, depuis 2008, cette entente entre 16 villes, dont la Métropole, n'a jamais été revisitée, revue ou réévaluée dans son ensemble, malgré son caractère originel, unique et complexe. » Georges Bourelle en est à son troisième mandat à la mairie et agit depuis sept ans à titre de vice-président de la Commission sur les finances et l'administration de l'Agglomération de Montréal.

L'entente de 2008 a été négociée pendant des mois avant son approbation par l'ensemble des parties, soit le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et les 15 autres villes de l'île de Montréal. L'Agglomération gère les services régionaux sur l'île (police, incendie, transport collectif, eaux potables et usées, etc.).

« Il est tout à fait normal, voire essentiel, de réviser une entente aussi complexe et unique après 15 ans d'existence. Nous devrions tous en sortir avec un résultat plus porteur, plus juste et mieux adapté à la réalité d'aujourd'hui et pour des années à venir, au bénéfice des générations actuelles et futures », estime le maire Bourelle.

La Ville de Beaconsfield a intenté une poursuite au civil en 2020 à la suite d'une erreur dans l'algorithme de calcul établissant les quotes-parts. Depuis, la réclamation pour cette surtaxe atteint plus de 10 millions de dollars en quatre ans, payés sous protêt.

La révision qui s'amorce de l'entente sur l'Agglomération de Montréal doit permettre de mettre fin aux iniquités que subissent les villes liées, dont Beaconsfield.